

LA PAUSE ACTU

COMPTA



Entreprise en difficulté

Quelles sont les aides disponibles ?



Prêts à taux bonifié

SITUATIONS

- > **Soutenir la trésorerie des entreprises en difficulté** pour maintenir leur activité.
- > **Encourager des projets spécifiques** (transition écologique, projets d'innovation...).

SOLUTION

Les Prêts à taux bonifiés sont des financements accordés aux entreprises avec **des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché**, grâce à des subventions de l'État ou des collectivités.



Les critères d'éligibilité varient selon les régions.

Crédits de fonctionnement et de trésorerie

SITUATIONS

> Répondre à un **besoin urgent de trésorerie**

SOLUTION

une entreprise peut solliciter un établissement de crédit pour obtenir **un crédit de fonctionnement ou de trésorerie** comme :

- **Facilité de caisse**

Autorisation de découvert temporaire pour pallier les décalages de trésorerie entre vos dépenses et vos recettes

- **Découvert bancaire**

Convention de découvert permettant d'avoir un solde négatif jusqu'à un montant défini



Les taux d'intérêts peuvent être élevés

Remises d'impôts directs

SITUATIONS

Réservé aux entreprises faisant l'objet d'une ***procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire***, afin d'alléger leur charge fiscale et de faciliter la poursuite de leur activité.

SOLUTION

Remise ou d'une réduction d'impôt, sous certaines conditions

A NOTER

Cette mesure n'est pas automatique. L'administration fiscale évalue la situation de l'entreprise au cas par cas.

Médiation du crédit

SITUATIONS

Problématiques de financement avec des établissements financiers, notamment en cas de :

- Refus de prêt bancaire
- Dénonciation de découvert
- Suppression d'un financement existant
- Etc.

SOLUTION

Solliciter la médiation du crédit > un dispositif gratuit géré par la Banque de France.

Le médiateur agit comme **un intermédiaire neutre** entre l'entreprise et l'établissement financier pour tenter de **débloquer la situation**.

Activité partielle

SITUATIONS

Entreprises en difficultés économiques.

Cette mesure de soutien vise **à préserver l'emploi en période de crise.**

SOLUTION

L'activité partielle permet de **réduire ou suspendre temporairement l'activité de leurs salariés.**

L'employeur doit déposer **une demande en ligne** auprès de la DDETS.

A NOTER

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025, un nouveau mécanisme a été instauré : ***l'Activité Partielle de Longue Durée Rebond*** (APLD-R) pour les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable.

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

SITUATIONS

Dispositif obligatoire à mettre en place en cas de **procédure de licenciement collectif** pour motif économique si :

- L'entreprise compte **au moins 50 salariés**
- Le projet de licenciement concerne **au moins 10 salariés** sur une période de 30 jours.

SOLUTION

Un PSE peut inclure plusieurs mesures :
reclassement interne, formation, accompagnement à la création ou reprise d'entreprise, aides aux départ volontaires, congé de reclassement; ...

Mandat ad hoc et conciliation

Malgré les dispositifs existants, votre entreprise est toujours en difficulté ? Vous pouvez encore recourir à **deux procédures amiables** :

LE MANDAT AD HOC

Permet de désigner **un mandataire ad hoc** dont la mission est de vous accompagner dans les négociations avec vos créanciers

LA CONCILIATION

Permet de **négoier un accord avec vos créanciers** pour rééchelonner vos dettes ou obtenir des délais de paiement



A NOTER

Cette procédure concerne les entreprises qui ne sont pas encore en cessation de paiements.

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur ***les aides disponibles pour les entreprises en difficulté ?***

Découvrez notre article sur :

implid.com

imp/id